Ce qu'il nous faut, c'est une bibliothèque complète et gratuite. Naturellement, nous finirons par l'avoir, avec le temps... mais à quelle date?

L'hon. M. Royal a oublié de mentionner la bibliothèque du Club Canadien, probablement la collection la mieux choisie de toute la ville, mais il y avait une objection sérieuse: C'est que M. le curé, ni même mon vénérable archevêque n'y fourrent pas le nez, et les livres sont choisis par les sociétaires eux-mêmes.

Plus loin le Journal ajoute:

Nous voulons bien accepter cet argent si le cadeau n'est pas trop onéreux, mais prenous les moyens de le faire servir à des sius plus éclairées, mieux comprises, plus chrétiennes en un mot.

Voilà le chiendent.

On sent en haut lieu que le choix des livres sera laissé aux citoyens, et on ne veut pas lâcher prise. Là encore le manteau de plomb doit peser sur les épaules du peuple, et le meilleur moyen de le crétiniser davantage, c'est encore de lui servir ces livres insipides et fades qui laissent une fois lecture faite un sentiment de lassétude et d'énervement.

Quant à la moralité des ouvrages, Monseigneur peut dormir tranquille. Les pères de famille de Montréal sont aussi soucieux que Sa Grâce de donner une éducation aussi éelairée, aussi bien comprise et ausii chrétienne que lui même.

Le seul argument valable invoqué par M. Royal est le suivant et je suis de son avis:

Surtout ne laissons pas croire à l'étranger que la libéralité d'un millionnaire yankee va doter notre ville d'institutions dont elle avait été jusqu'à ce jour complètement dépourvue.

Toronto, avec une population qui n'atteint pas les deux-tiers de celle de Montréal, a trouvé des ressources suffisantes pour fonder et entretenir une des plus belles bibliothèques publiques et gratuites du continent. Montréal peut sûrement en faire autant si les gens riches faisaient moins de donations et de legs aux vampires qui nous sucent depuis deux siècles.

VIEUX-ROUGE.

LA LOI

SUE

LES ASSOCIATIONS

M. Waldeck-Rousseau, premier-ministre du Cabinet-français, nous semble ici un être surnaturel, tant il est osé. Vous demanderez peut-être quelle est la raison de cette opinion. La voici: Cet homme a eu l'audace de promulguer la loi suivante concernant les associations, religieuses et autres, -loi sage si jamais il en fut-destinée à mettre un frein aux empiètements du clergé régulier, c'est-à-dire les moines de toutes couleurs, mâles ou femelles, qui exploitent la France depuis tant d'années, et qui sont en train de dévorer le Canada, suivant en cela l'exemple des sauterelles d'Egypte, qui ne laissaient derrière elles que leurs carcasses pourries après avoir détruit tout ce qui pouvait servir à la subsistance de tout un peuple.

Le premier ministre de la France et son cabinet, comprenant le danger qui menaçait son pays, a eu le courage de mettre une digue infranchissable à ce fléau, et Notre Saint-Père le Pape, menacé luimême de destruction par cette pieuvre monastique, a approuvé l'action du gouvernement français.

Les abonnés du Reveil ont demandé la publication du texte de la loi sur les asso-